

Lettre ouverte d'un collectif réunissant, des enseignants, des représentants de parents d'élèves, des représentants des syndicats Cgt, Sud/Solidaires, Snuipp-fsu et des citoyen.nes membres de l'AG interprofessionnelle "Les Mureaux et Alentours" aux maires des Mureaux, Meulan, Ecqueville, Aubergenville, Flins sur Seine, Hardricourt, Verneuil sur Seine, Vernouillet, Vaux sur Seine, Juziers, Mézy sur Seine, Evequemont, Bouafle, Chapet, Tessancourt sur Aubette.

Jeudi 7 mai 2020

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

L'hypocrisie est de faire croire que la gestion démocratique et transparente de la pandémie est subordonnée à la de la réouverture des écoles.

La première hypocrisie :

Le gouvernement a présenté un protocole sanitaire pour la réouverture des écoles en insistant sur le volontariat des parents. Cette base de volontariat est une imposture qui vise à rendre les parents responsables des conséquences que leur choix aura sur la santé de leur(s) enfant(s). C'est donc la preuve qu'il n'est pas possible d'accueillir tous les enfants en toute sécurité : cela constitue une grave atteinte au droit à l'instruction de tous dans le cadre de l'école. De plus, les possibilités d'arrêt de travail avec chômage partiel pour les parents sont supprimées dans le privé, ou, au bon vouloir de l'employeur dans le public, quand l'école de leur(s) enfant(s) sera ouverte. Le choix doit-il être entre nos enfants ou nos salaires ? Où s'arrêtera la notion du volontariat ?

La seconde hypocrisie :

Face aux interrogations des enseignant(es) qui font part des difficultés voire de l'impossibilité de mettre en œuvre le protocole du Ministère de l'Education nationale (MEN), l'institution nous indique que les "familles seront volontaires". S'agit-il, dans ces conditions, d'inciter les parents à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école ?

La troisième hypocrisie :

Aucune commune ne peut mettre en œuvre les mesures de ce protocole dans les délais imposés par le gouvernement. Aucune mairie ne dispose de locaux qui permettraient d'enseigner à tous les enfants en petits effectifs. Peut-on encore parler d'école avec des élèves vissés sur des chaises en camisoles invisibles ? C'est une catastrophe pédagogique, voire de la maltraitance, qui va s'ajouter à la catastrophe sanitaire !

Tous les enseignants qui sont acteurs de terrain le disent. Mais face aux injonctions, au devoir d'obéissance, le résultat sera : « Nous nous emploierons à faire respecter la distanciation sachant qu'elle sera impossible à faire respecter toute la journée ». Du coup, la responsabilité incomberait aux parents qui envoient leur(s) enfant(s) à l'école ? Rien n'est moins sûr, car la responsabilité pénale des enseignant(es) pourrait bien être engagée (en cas de "*manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement*").

<https://blogs.mediapart.fr/liligaby/blog/010520/profs-directeurs-aed-aesh-agentsresponsabilite-penale-en-jeu>

La quatrième hypocrisie :

L'État se félicite des applaudissements qui encouragent les soignants tous les soirs, mais ne répond à aucune des revendications des personnels hospitaliers qui étaient dans la rue, depuis plus d'un an, pour exiger plus de lits, plus de postes....

On voit que chaque Centre hospitalier s'est organisé dans l'urgence sans aucun plan gouvernemental. Les personnels ont fait preuve sur le terrain de leur capacité d'organisation sans attendre les directives gouvernementales, rappelant au passage leur expertise, leur légitimité à gérer cette crise et définir leurs conditions de travail.

Ce qui souligne plus encore l'incapacité du gouvernement et des agences régionales de santé à faire face à cette pandémie.

La cinquième hypocrisie :

Le gouvernement entend transférer les responsabilités du Ministère de l'Éducation nationale vers les collectivités territoriales. Dans le cadre de l'examen du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et organisant le déconfinement, lundi 4 mai au Sénat et mardi 5 mai à l'Assemblée, voici ce que déclarait François Baroin dimanche 3 mai : « nous proposerons une adaptation de la législation pour effectivement protéger les maires pénalement mais aussi toutes les personnes dépositaires d'une mission de service public dans le cadre des opérations de déconfinement et ce, pour une période limitée ». Mais qui peut accepter que le droit à l'instruction et l'égalité de tous les élèves face à ce droit soit ainsi mis en cause, soumis aux conditions locales ?

La sixième hypocrisie :

Les maires des Mureaux, Aubergenville, Juzier, Mezy sur Seine, Triel sur Seine, Chanteloup-les Vignes... signent une tribune pour réclamer une ouverture différée et ne pas faire reposer sur les maires la responsabilité juridique, politique et morale de la réouverture des écoles, mais de les associer dans une concertation avec le Préfet de département, qui doit assumer l'entière responsabilité de sa décision prise sur proposition du maire, cherchant ainsi à se dédouaner des suites. <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/les-maires-d-ile-de-france-ne-porteront-pas-la-responsabilite-de-l-etat-dans-une-reouverture-des-ecoles-a-marche-forcee-846772.html>

La septième hypocrisie

Le Président de la République annonce la réouverture des écoles le 11 mai alors qu'avec son gouvernement, ils décident de prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 juillet. S'agit-il d'utiliser l'école pour garder les enfants des soignant(es) ou des parents, contraints de retourner au travail alors même que l'État ne peut assurer la protection sanitaire de la population ? Sans parler des mensonges du Président de la République et de son gouvernement dans la gestion de la pandémie et du feuilleton concernant le port du masque.

Conclusion :

L'État se décharge de toute responsabilité s'agissant de la sécurité sanitaire et du droit à l'égalité de l'enseignement pour tous et rend coupable les familles qui n'auront d'autres choix que de remettre leurs enfants à l'école. En tant que Maire et étant donné la gravité de la situation, vous avez l'obligation de décider de la réouverture des écoles en concertation avec les parents, les enseignant(es) et de l'ensemble des intervenant(es) de l'école, y compris le personnel de cantine et périscolaire, en lien avec l'expertise des personnels soignants, des scientifiques, de leurs organisations et collectifs, afin de décider des possibilités de la reprise de l'école.

Au vu de tous ces éléments nous exigeons que :

- la réouverture des écoles soit reportée comme dans d'autres pays européens jusqu'à ce que l'ensemble des conditions soient mises en œuvre et vérifiées,
- qu'avant toutes réouvertures (reportées ou non) :
 - - les comités techniques et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) soient convoqués ;
 - - la visite préalable à la reprise soit effectuée avec les membres du conseil d'école et les salarié(es) qui y interviennent, qu'ils soient fonctionnaires, associatifs ou employés par des entreprises sous-traitantes, accompagné(es) de représentant(es) de leurs organisations syndicales.

En tous les cas, la reprise ne peut être envisagée que si les moyens suffisants aient été donnés aux Centres hospitaliers sur la base des revendications de tous les personnels hospitaliers ainsi qu'à l'ensemble des intervenant(es) du secteur de la santé et à tous les personnels des écoles.

Pour permettre aux élèves de retrouver des conditions d'enseignement appropriés après des mois de confinement, un recrutement massif d'enseignant(es) titulaires et de personnels en périscolaire, est indispensable afin de pouvoir enseigner avec des classes ou groupes à faible effectif.